

Dans ce numéro :

P1. Édito

P2. GIPA, mutations,
PCE

P3. Anniversaires en
2025, infos

P4. Divers

**Tous ensemble pour
gagner sur nos
revendications !**



**Syndiquez-vous à la
CGT Finances
publiques !**

Contact :

[cgt.ddfip77@dgfip.
finances.gouv.fr](mailto:cgt.ddfip77@dgfip.finances.gouv.fr)

L'ÉT NCELLE

Que ce soit celle de l'intelligence, indispensable pour comprendre ce que nous vivons ou subissons, ou celle dont on a besoin pour allumer les feux de la colère quand elle se fait nécessaire.

JANVIER 2025

Édito

La section CGT Finances publiques de Seine-et-Marne vous présente ses meilleurs vœux revendicatifs pour cette année 2025 :

Aucun plan d'austérité pour la Fonction Publique, augmentation de la valeur du point d'indice de 10 % avec rattrapage des pertes subies depuis 20 ans, maintien et amélioration du statut des fonctionnaires, aucun jour de carence, retour de la GIPA.

Pour notre administration, aucune rémunération au mérite, pas de RIFSEEP, abandon des lignes directrices de gestion, aucune suppression d'emplois même pas les 6 suppressions pour l'instant suspendues pour le 77 (+3 A, - 9 B dont 1 B géomètre) : recrutement d'au moins 500 agents titulaires pour compenser les 15 années de prélèvements d'emplois du département, réimplantation des SIP, SIE et trésoreries du 77 disparus en raison du NRP, maintien de tous les services, arrêt des fusions, des restructurations, du NRP et des délocalisations.

Pour la CGT qui a toujours œuvré pour la paix et le désarmement, le vœu de paix dans le monde ne doit pas être occulté. Le retour de Donald Trump à la présidence des États-Unis fait souffler un vent d'incertitude avec ses ambitions expansionnistes envers le Canada, le Groenland et le Canal de Panama.

Que cette année soit une année de mise en marche vers la mobilisation et la lutte des classes victorieuses face à un gouvernement Macron-Bayrou aussi illégitime que le précédent.

NOUS FAIRE PASSER À LA CAISSE !

Il sera peut-être de courte durée mais il est déjà en ordre de marche pour nous faire passer à la caisse ! Il n'a nullement l'intention d'abandonner les projets d'austérité ; alors que les profits grimpent pour les entreprises du CAC 40, 98,2 milliards d'euros ont été reversés à ses actionnaires sous forme de rachats d'actions ou de dividendes pour 2024 ; soit 1 % de plus que 2023 qui était déjà UNE ANNÉE RECORD !!! et 22,4 % par rapport à 2022 !

De l'autre côté, les salariés trinquent et vont se serrer la ceinture !

La mobilisation des fonctionnaires qui étaient massivement en grève le 5 décembre, a permis le recul du gouvernement, contraint d'abandonner le projet de passage d'un à trois jours de carence en cas de maladie pour les fonctionnaires (sans renoncer néanmoins à la baisse à 90 % de la rémunération des agents publics) et la suppression de 4 000 postes dans l'Education Nationale (pas de suppressions mais aucune création de postes !).

VERS L'ABROGATION !

Aucune illusion à avoir sur cette « **conférence sociale** » qu'impose le Premier Ministre Bayrou sur la réforme des retraites. Le cadre est fixé : « les partenaires sociaux sont ainsi appelés « **à repenser** » la **réforme des retraites sans autre à priori que l'équilibre des finances publiques** » ! On a compris l'enfumage !

Pour la CGT, aucune négociation ! Abrogation de cette contre-réforme et retour immédiat aux 62 ans, avant de revenir à 60 ans à taux plein.

Un seul mot pour 2025 : MOBILISATION !

Suppression de la GIPA !

Le gouvernement a confirmé le 24 octobre 2024 la suppression de la GIPA (Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat) qui visait depuis 2008 à maintenir le niveau de rémunération des agents publics lorsque leur traitement indiciaire brut a évolué moins vite que l'indice des prix à la consommation, par le versement aux agents concernés d'une indemnité équivalente à la perte constatée de pouvoir d'achat.

Voici ce qu'un contrôleur principal à l'indice 539 en décembre 2019 et 556 en décembre 2023 : 1447,25 € !

Autre exemple, un agent principal 1ère classe à l'indice 398 en décembre 2019 et 420 en décembre 2023 : 515 €

Et vous, de combien avez-vous été lésé en 2024 ?

Faites une simulation sur <https://gipaoupas.cgtfinancespubliques.fr/>

Mutations : le grand toilettage

La campagne de mutation 2025 s'est déroulée du 9 au 22 janvier.

Depuis la loi transformation Fonction Publique instaurée en 2019 et l'édition de lignes directrices de gestion (LDG), la DGFIP met tout en place pour liquider les règles de mutations qui favorisent la mobilité choisie à l'initiative de l'agent :

- en 2020, généralisation de la mutation au département (fin des RAN donc fin des mutations fines dès le niveau national) ;
- suppression des CAP mutations ;
- suppression du quota de 50 % pour les prioritaires ;
- réforme profonde des règles de priorité et apparition de critères subsidiaires.

Désormais, certaines situations ne sont plus considérées comme des priorités mais comme des critères subsidiaires : **les gardes d'enfant alternées, le rapprochement de concubin(e)s, les soutiens de famille.**

En 2025, l'administration franchit un nouveau cap :

Elle supprime totalement le mouvement de mutation des A+ : les affectations seront dorénavant prononcées au choix et l'affectation se fera au fil de l'eau des vacances de postes.

Elle a aussi décidé de pourvoir au choix l'intégralité des postes d'inspecteurs au mouvement local, mais aussi des B programmeurs des DISI (directions informatiques) et quelques autres postes de B dans les DNS (Directions nationales et spécialisées) et Dircofi.

C'est l'ensemble des catégories qui pourrait **RAPIDEMENT** être concerné par ces réformes.

Alors, ne vous dites surtout pas « je ne suis pas concerné » parce que là, nous le sommes toutes et tous à plus ou moins long terme.

La CGT Finances Publiques soutient que les agents doivent pouvoir choisir leur affectation tant géographique que fonctionnelle pour exercer au mieux leurs missions. Elle est opposée à l'affectation au choix.

- Elle exige de garantir à chaque agent le droit à mutation sur son initiative et des droits et garanties identiques sur tout le territoire.
- Elle s'oppose fermement à tout type de mobilité forcée et à toute forme d'arbitraire dans l'application des règles et pour cela, exige le retour des CAP de mutations nationales et locales.
- Elle exige le retrait de la loi de transformation de la fonction publique, l'abandon des lignes directrices de gestion, du NRP et de la Relocalisation.

PCE en danger !

La disparition des PCE est programmée par la DG ! Le cadre d'objectifs et de moyens 2023-2027 prône de remettre un peu plus d'expertise en SIE (comprendons « à la place des PCE »...) et lors du groupe de travail national sur la réorganisation du contrôle fiscal convoqué le 12 novembre 2024, le directeur du contrôle fiscal a expliqué que le bilan des PCE serait nuancé, car ils remplissent 3 missions – programmation, expertise et contrôle fiscal externe – assez différentes, qu'il est difficile de piloter.

Si la DG déclare que ces 3 missions principales des PCE ont un avenir clairement hors de ces structures et a travaillé sur des lignes d'orientations, elle annonce vouloir laisser la décision au niveau local pour coller au tissu économique et aux moyens alloués au contrôle fiscal local.

Pour l'instant, 60 % des directions locales ont conservé leurs PCE (parfois en les fusionnant ou en retirant la mission d'expertise), 30 % ont créé des PUC (Pôles unifiés de contrôle) regroupant plusieurs structures de contrôle et 10 % les ont supprimés.

Pour la CGT Finances publiques, les missions du Contrôle Fiscal concourent à la justice fiscale et les agents ne sont pas des variables d'ajustement.

La CGT Finances Publiques revendique :

- la réinstallation et le maintien des structures de proximité et de la chaîne du contrôle fiscal en partant des SIE et des SIP, des PCE, PCRP, BCR ;
- le maintien de tous les sites accueillant ces structures ;
- le refus des fusions de service de la gestion au contrôle ;
- l'absence de délocalisation des services, de la gestion au contrôle (sur pièces ou programmation ou contrôle externe).

Quel sera le sort des PCE du 77 ?

Nous avons posé la question à la Directrice lors de la réunion informelle du 16 janvier 2025 :

Aucun projet de réorganisation des PCE du 77 est en cours. Ils n'ont donc pas vocation à évoluer. L'organisation de ces services resterait stable au regard des spécificités et enjeux locaux. Mais pas d'engagement sur 10 ans !!

<https://77.cgtfinancespubliques.fr/cap-cdas-chs-ctl/csa/comptes-rendus/article/reunion-informelle-du-16-janvier-2025>

2025 : les 80 ans de la Sécu et les 130 ans de la CGT



1895

Dessin de : Gribouilleuse camarade du 67

130 ans !
Et pas une
seule ride !



Ah, les combats,
ça maintient en forme.
Par contre, les négociations
avec la direction
m'ont donné pas
mal de cheveux
blancs...



2025



L'année 2025 nous donnera l'occasion de fêter un double anniversaire : les 130 ans de la CGT et les 80 ans de la Sécurité sociale fondée par le gouvernement issu de la Résistance et portée par notre camarade Ambroise Croizat.

Plus que jamais, nous sommes à la croisée des chemins. Les gouvernements libéraux multiplient les coups de boutoir contre le système de retraite par répartition, notamment avec la réforme passée en force en 2023, les déremboursements de soins, la dégradation du système de santé, à l'hôpital comme pour l'offre de soin sur tout le territoire, la prévention des accidents du travail et maladies professionnelles, les droits à assurance chômage... De plus la politique familiale n'est pas à la hauteur pour assurer une réelle égalité entre les femmes et les hommes, tandis que les besoins pour le grand âge ne sont pas financés.

La Sécurité sociale est une idée profondément moderne, indispensable pour garantir la solidarité des travailleuses et travailleurs face aux aléas de la vie. La première des sécurités est celle de pouvoir vivre chaque étape de la vie sans crainte : la maternité, la naissance, l'entrée dans le monde du travail, jusqu'à une retraite bien méritée.

La CGT, qui depuis 130 ans repose sur des valeurs humanistes qui nous unissent pour construire le progrès social du futur, agit à tous les niveaux, au quotidien, afin de construire les différentes étapes vers une sécurisation des personnes tout au long de leur parcours professionnel, et plus largement de leur parcours de vie.

<https://www.ihs.cgt.fr/les-grandes-dates-de-lhistoire-de-la-cgt/>

La loi Veil a 50 ans !

Le 17 janvier 1975, l'interruption volontaire de grossesse (IVG) est autorisée par la promulgation de la Loi dite « loi Veil ».

Depuis la loi constitutionnelle du 8 mars 2024, la France est devenue le premier pays au monde à intégrer la notion d'IVG dans l'art 34 de sa constitution : « la loi détermine les conditions dans lesquelles s'exerce la liberté garantie à la femme d'avoir recours à une interruption volontaire de grossesse ». C'est une grande victoire pour toutes les personnes qui défendent ce droit en France et dans le monde car ce qu'une loi fait, seule une loi peut le défaire et cela sauf si des principes constitutionnels s'y opposent.

Élections TPE : la CGT loin devant !

La CGT conforte sa place de première organisation représentative des salarié·es des très petites entreprises avec 27,64% des voix et creuse l'écart en finissant près de 13 points devant la 2^e organisation syndicale.

Infos à retenir :

L'Éducation Nationale arrivera sur le site de Fontainebleau début avril

<https://77.cgtfinancespubliques.fr/cap-cdas-chs-ctl/formation-specialisee/comptes-rendus/article/compte-rendu-fs-du-14-01-2025>

La CGT Finances Publiques a posé un préavis de grève pour les journées du 1^{er} janvier 2025 au 30 juin 2025

Un petit plus !

Les **4 points d'ACF** (allocation complémentaire de fonction) seront versés **en janvier** soit **16,50€ en plus sur la paye** (en 2024, 6 points qui représentent à peu près 25€ par mois, ont été versés en mai dernier).

Et un gros moins !

Pas de ponts naturels mais maintien de la journée d'autorisation d'absence exceptionnelle, à poser librement du 1^{er} janvier au 31 décembre 2025, comme les jours de congés ou d'ARTT.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES PAYES ET PENSIONS 2025

MOIS	PAYE	PENSION
JANVIER	29/01/2025	30/01/2025
FÉVRIER	26/02/2025	27/02/2025
MARS	27/03/2025	28/03/2025
AVRIL	28/04/2025	29/04/2025
MAI	27/05/2025	29/05/2025
JUIN	26/06/2025	27/06/2025
JUILLET	29/07/2025	30/07/2025
AOÛT	27/08/2025	28/08/2025
SEPTEMBRE	26/09/2025	29/09/2025
OCTOBRE	29/10/2025	30/10/2025
NOVEMBRE	26/11/2025	27/11/2025
DÉCEMBRE	22/12/2025	23/12/2025

BESOIN D'UNE ASSOCIATION DE CONSOMMATEURS ? AYEZ LE RÉFLEXE INDÉCOSA !



L'INDÉCOSA-CGT (INFORMATION DÉFENSE DES CONSOMMATEURS SALARIÉS) EST UNE ASSOCIATION DE DÉFENSE DES CONSOMMATEURS AGRÉÉE, CRÉÉE PAR LA CGT EN 1979. SES MISSIONS :

- ➔ Aider et conseiller les consommateurs ➔ Défendre leurs droits individuels et collectifs
- ➔ Débattre avec les pouvoirs publics ➔ Promouvoir un consumérisme social et environnemental.
- ➔ indecosa@cgt.fr ➔ <https://indecosa.fr/> ➔ 263, rue de Paris 93516 Montreuil Cedex ➔ 01 55 82 84 05

Ouverte à tous et présente sur l'ensemble du territoire, elle traite chaque année des milliers de litiges liés à un vaste domaine d'intervention : alimentation, assurance, banque, démarchage à domicile, énergie, environnement, information et communications, logement, prix et pouvoir d'achat, santé, transports publics...

Son agrément national pour représenter les usagers dans les instances hospitalières ou de santé publique, et sa reconnaissance spécifique comme « Association de consommateurs » la placent au rang des principales associations de la consommation en France. Sa représentativité lui permet de pratiquer la défense individuelle et/ou collective des consommateurs, actifs et pensionnés, et de participer aux principales instances de concertation nationales et locales où les questions relatives aux intérêts des consommateurs sont débattues avec les professionnels sous l'arbitrage des pouvoirs publics. Au niveau européen, elle est membre de l'European Consumer Union, intervient auprès du Système Européen des Paiements Automatisés et participe à des initiatives organisées par le Comité Économique et Social Européen.



 **Syndiqué.e à la CGT tu es adhérent.e à INDECOSA-CGT**

NE RESTEZ PAS ISOLÉ

SYNDIQUEZ-VOUS À LA CGT !



Barème et bulletin d'adhésion sur :

<https://77.cgtfinancespubliques.fr/adhesion/comment-adherer>

Bulletin d'adhésion



FINANCES PUBLIQUES

LE TRAVAIL A PLUSIEURS VISAGES
LA CGT A LE VÔTRE

SECTION : _____

Nom : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

N° DGFIP : _____ Grade : _____ Échelon : _____

Quotité travail : ☐ Temps complet ou ☐ Temps partiel : _____ %

et retrouvez toutes les informations de notre section sur notre [site internet](https://77.cgtfinancespubliques.fr/adhesion/comment-adherer)

AGENTS ADMINISTRATIFS OU TECHNIQUES PRINCIPAL DE 1ÈRE CLASSE

Échelon	Indice Majoré	Durée
10	478	-
9	455	3 ans
8	435	3 ans
7	420	3 ans
6	408	2 ans
5	398	2 ans
4	385	2 ans
3	376	2 ans
2	375	1 an
1	373	1 an

▲ PROMOTION ▲

► Par Tableau d'avancement :

- Avoir **au moins un an d'ancienneté dans le 6^{ème} échelon** du grade **C2** – AAP ou ATP de 2^{ème} classe ;
- Et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de Catégorie C ou d'un grade équivalent.

AGENTS ADMINISTRATIFS OU TECHNIQUES PRINCIPAL DE 2ÈME CLASSE

Échelon	Indice Majoré	Durée
12	425	-
11	417	4 ans
10	409	3 ans
9	397	3 ans
8	385	2 ans
7	377	2 ans
6	376	1 an
5	374	1 an
4	373	1 an
3	370	1 an
2	369	1 an
1	367	1 an

▲ PROMOTION ▲

► Par Tableau d'avancement :

- Avoir **atteint le 6^{ème} échelon** du grade C1 d'AA ou d'AT ;
 - Et compter au moins 5 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de Catégorie C ou d'un grade équivalent.
- Ou Examen professionnel :
- Avoir **au moins atteint le 4^{ème} échelon** du grade C1 d'AA ou d'AT;
 - Et compter au moins 3 ans de services effectifs dans ce grade, ou dans un grade doté de la même échelle de rémunération d'un autre corps ou cadre d'emploi de Catégorie C ou d'un grade équivalent.

AGENTS ADMINISTRATIFS OU TECHNIQUES

Échelon	Indice Majoré	Durée
11	387	-
10	377	4 ans
9	376	3 ans
8	373	3 ans
7	372	3 ans
6	371	1 an
5	370	1 an
4	369	1 an
3	368	1 an
2	367	1 an
1	366	1 an

CONTRÔLEUR PRINCIPAL OU GÉOMÈTRE PRINCIPAL

Échelon	Indice Majoré	Durée
11	592	-
10	574	3 ans
9	556	3 ans
8	539	3 ans
7	513	3 ans
6	489	3 ans
5	470	2 ans
4	446	2 ans
3	424	2 ans
2	409	1 an
1	397	1 an

▲ PROMOTION ▲

► Par Tableau d'avancement :

- Avoir **au moins un an dans le 7^{ème} échelon** de contrôleur 1^{ère} classe ou géomètre ;
 - Et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- Ou Concours professionnel : (examen professionnel pour les géomètres)
- Avoir **au moins un an dans le 6^{ème} échelon** de contrôleur 1^{ère} classe ou géomètre ;
 - Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

CONTRÔLEUR 1ÈRE CLASSE OU GÉOMÈTRE

Échelon	Indice Majoré	Durée
12	539	-
11	509	4 ans
10	485	3 ans
9	466	3 ans
8	457	3 ans
7	441	3 ans
6	421	2 ans
5	406	2 ans
4	395	2 ans
3	384	2 ans
2	377	1 an
1	376	1 an

▲ PROMOTION ▲

► Par Tableau d'avancement :

- Avoir **au moins un an dans le 8^{ème} échelon** de contrôleur 2^{ème} classe ou TG ;
 - Et justifier d'au moins 5 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.
- Ou Concours professionnel (examen professionnel pour les TG) :
- Avoir **au moins atteint le 6^{ème} échelon** de contrôleur 2^{ème} classe ou TG ;
 - Et justifier d'au moins 3 ans de services effectifs dans un corps, cadre d'emploi ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

CONTRÔLEUR 2ÈME CLASSE

Échelon	Indice Majoré	Durée
13	508	-
12	482	4 ans
11	462	3 ans
10	446	3 ans
9	436	3 ans
8	420	3 ans
7	401	2 ans
6	386	2 ans
5	377	2 ans
4	376	1 an
3	375	1 an
2	374	1 an
1	373	1 an

AFIPA

Échelon	Indice Majoré	Durée
HEA	*	-
6	835	2 ans et 6 mois
5	811	2 ans et 6 mois
4	773	2 ans
3	735	2 ans
2	700	2 ans
1	660	2 ans

Le grade d'AFIPA est accessible par tableau d'avancement :

- Aux IP comptant au moins 6 ans de services effectifs dans leur grade ;
- Aux IDIV HC ayant atteint le 3^{ème} échelon.

La sélection est faite à partir d'un entretien par un comité d'évaluation des acquis de l'expérience et du dossier individuel.

*** 3 échelons, IM 886, 921, 968**

IDIV HORS CLASSE

Échelon	Indice Majoré	Durée
4	826	-
3	818	3 ans
2	773	2 ans et 6 mois
1	735	1 an et 6 mois

Le grade d'IDIV HC est accessible :

- Pour les IDIV de classe normale ayant atteint au moins le 3^{ème} échelon de leur grade et comptant 4 ans de services effectifs dans ce grade.
- En l'absence d'avis défavorable du directeur, les IDIV CN affectés sur un emploi administratif ou comptable d'IDIV HC à l'issue du mouvement, sont promus hors classe.

IDIV CLASSE NORMALE

Échelon	Indice Majoré	Durée
4	763	-
3	735	3 ans
2	695	3 ans
1	664	3 ans

Le grade d'IDIV CN est ouvert par Tableau d'avancement :

- Aux inspecteurs ayant atteint au moins le 8^{ème} échelon de leur grade et comptant au moins 7 ans de services effectifs en catégorie A ;
- La sélection est faite à partir de l'avis du directeur, du dossier et par un entretien avec un jury.

INSPECTEUR PRINCIPAL

Échelon	Indice Majoré	Durée
10	826	-
9	811	3 ans
8	773	3 ans
7	735	2 ans et 6 mois
6	695	2 ans et 6 mois
5	655	2 ans
4	610	2 ans
3	580	2 ans
2	540	2 ans
1	505	2 ans

INSPECTEUR SPÉCIALISÉ

Échelon	Indice Majoré	Durée
4	529	3 ans
3	517	2 ans et 6 mois
2	482	2 ans
1	464	2 ans

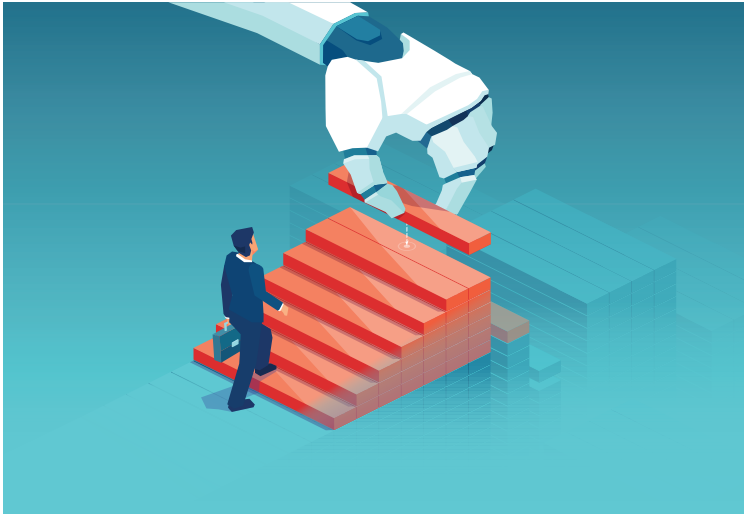
Le statut d'emploi sur des missions précises est accessible aux choix de la direction, par voie de détachement, aux inspecteurs qui ont atteint au moins le 3^{ème} échelon et au plus le 6^{ème} échelon et justifiant de 3 années de services effectifs dans le grade d'IFIP.

INSPECTEUR

Échelon	Indice Majoré	Durée
11	678	-
10	645	4 ans
9	610	3 ans
8	580	3 ans
7	550	3 ans
6	518	3 ans
5	485	2 ans et 6 mois
4	455	2 ans
3	435	2 ans
2	415	2 ans
1	395	1 an et 6 mois
Stagiaire	366	-

RECLASSEMENT - 2025

RECLASSEMENT DANS LA CATÉGORIE C



AGENT ADMINISTRATIF		AGENT ADMINISTRATIF PRINCIPAL		ANCIENNETÉ CONSERVÉE	GAIN
11e échelon	387	9e échelon	397	Ancienneté acquise	10
10e échelon	377	8e échelon	385	1/2 de l'ancienneté acquise	8
9e échelon	376	7e échelon	377	2/3 de l'ancienneté acquise	1
8e échelon	373	6e échelon	376	Ancienneté acquise	3
7e échelon	372	5e échelon	374	Ancienneté acquise	2
6e échelon	371	4e échelon	373	Ancienneté acquise	2
5e échelon	370	3e échelon	370	Ancienneté acquise	0
4e échelon	369	2e échelon	369	Ancienneté acquise	0

AGENT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 2 ^E CLASSE		AGENT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1 ^{RE} CLASSE		ANCIENNETÉ CONSERVÉE	GAIN
12e échelon	425	8e échelon	435	Ancienneté acquise	10
11e échelon	417	7e échelon	420	3/4 de l'ancienneté acquise	3
10e échelon	409	7e échelon	420	Sans ancienneté	11
9e échelon	397	6e échelon	408	2/3 de l'ancienneté acquise	11
8e échelon	385	5e échelon	398	Ancienneté acquise	13
7e échelon	377	4e échelon	385	Ancienneté acquise	8
6e échelon	376	3e échelon	376	Ancienneté acquise	0
5e échelon	374	2e échelon	375	1/2 de l'ancienneté acquise	1
4e échelon	373	1er échelon	373	Ancienneté acquise au-delà d'un an	0

RECLASSEMENT DANS LA CATÉGORIE B

CONTRÔLEUR 2E CLASSE		CONTRÔLEUR 1 ^{RE} CLASSE		ANCIENNETÉ CONSERVÉE	GAIN
13e échelon À partir de 4 ans d'ancienneté	508	12e échelon	539	Sans ancienneté	31
13e échelon Avant 4 ans d'ancienneté	508	11e échelon	509	Ancienneté acquise	1
12e échelon	482	10e échelon	485	3/4 de l'ancienneté acquise	3
11e échelon	462	9e échelon	466	Ancienneté acquise	4
10e échelon	446	8e échelon	457	Ancienneté acquise	11
9e échelon	436	7e échelon	441	2/3 de l'ancienneté acquise, majorés d'un an	5
8e échelon partir de 2 ans	420	7e échelon	441	Ancienneté acquise au-delà de deux ans	21
8e échelon avant de 2 ans	420	6e échelon	421	1/2 de l'ancienneté acquise, majoré d'un an	1
7e échelon à partir d 1 an et 4 mois	401	6e échelon	421	3/2 de l'ancienneté acquise au- delà d'un an et quatre mois	20
7e échelon avant 1 an et 4 mois	401	5e échelon	406	3/4 de l'ancienneté acquise, majorés d'un an	5
6e échelon à partir d 1 an et 4 mois	386	5e échelon	406	3/2 de l'ancienneté acquise au- delà d'un an et quatre mois	20
6e échelon avant 1 an et 4 mois	386	4e échelon	395	3/4 de l'ancienneté acquise, majorés d'un an	9
5e échelon à partir d'1 an et 4 mois	377	4e échelon	395	3/2 de l'ancienneté acquise au- delà d'un an et quatre mois	18
5e échelon avant 1 an et 4 mois	377	3e échelon	384	Ancienneté acquise	7
4e échelon	376	3e échelon	384	Sans ancienneté	8
3e échelon	375	2e échelon	377	Ancienneté acquise	2
2e échelon	374	1e échelon	376	Ancienneté acquise	2
1e échelon	373	1e échelon	376	Sans ancienneté	3

CONTRÔLEUR 1 ^{RE} CLASSE		CONTRÔLEUR PRINCIPAL		ANCIENNETÉ CONSERVÉE	GAIN
12e échelon à partir de 3 ans	539	9 e échelon	556	Sans ancienneté	17
12e échelon avant de 3 ans	539	8e échelon	539	Ancienneté acquise	0
11e échelon	509	7e échelon	513	¾ de l'ancienneté acquise	4
10e échelon	485	6e échelon	489	Ancienneté acquise	4
9e échelon	466	5e échelon	470	2/3 de l'ancienneté acquise	4
8e échelon	457	5e échelon	470	Sans ancienneté	13
7e échelon	441	4e echelon	446	Ancienneté acquise	5
6e échelon à partir d'un an	421	3e échelon	424	Ancienneté acquise	3
6e échelon avant un an	421	3e échelon	424	Sans ancienneté	3
5e échelon	406	2e échelon	409	Sans ancienneté	3
4e échelon	395	1er échelon	397	1/2 de l'ancienneté acquise	2

RECLASSEMENT DANS LA CATÉGORIE A

INSPECTEUR	INDICE	IS	INDICE	ANCIENNETÉ CONSERVÉE	GAIN
6e échelon	518	4e échelon	529	Ancienneté Acquise	11
5e échelon	485	3e échelon	517	Ancienneté Acquise	32
4e échelon	455	2e échelon	482	Ancienneté Acquise	27
3e échelon	435	1e échelon	464	Ancienneté Acquise	29

INSPECTEUR	INDICE	IDIV	INDICE	ANCIENNETÉ CONSERVÉE	GAIN
11e échelon	678	2e echelon	695	Ancienneté Acquise	17
10e échelon	645	2e echelon	695	Sans Ancienneté	50
9e échelon	610	1er échelon	664	Ancienneté Acquise	54
8e échelon	580	1er échelon	664	Sans Ancienneté	84

IDIV	INDICE	IDIV HC	INDICE	ANCIENNETÉ CONSERVÉE	GAIN
4e échelon	763	2e échelon	773	Ancienneté Acquise	10
3e échelon	735	1er échelon	735	1/2 Ancienneté Acquise	0

INSPECTEUR	INDICE	IP	INDICE	ANCIENNETÉ CONSERVÉE	GAIN
11e échelon	678	6e échelon	695	Ancienneté Acquise	17
10e échelon	645	5e échelon	655	1/2 Ancienneté Acquise	10
9e échelon	610	5e échelon	655	Sans Ancienneté	45
8e échelon	580	4e échelon	605	2/3 Ancienneté Acquise	25
7e échelon	550	3e échelon	580	2/3 Ancienneté Acquise	30
6e échelon	518	2e échelon	540	2/3 Ancienneté Acquise	22
5e échelon	485	1er échelon	505	4/5 Ancienneté Acquise	20
4e échelon	455	1er échelon	505	Sans Ancienneté	50

IDIV CN	INDICE	IP	INDICE	ANCIENNETÉ CONSERVÉE	GAIN
4e échelon	763	8e échelon	773	Ancienneté Acquise	10
3e échelon	735	7e échelon	735	Ancienneté Acquise	0
2e échelon	695	6e échelon	695	Ancienneté Acquise	0
1er échelon	664	6e échelon	695	Sans Ancienneté	31

IP	INDICE	AFIPA	INDICE	ANCIENNETÉ CONSERVÉE	GAIN
10e échelon	826	6e échelon	826	Ancienneté acquise	0
9e échelon	811	5e échelon	811	Ancienneté acquise	0
8e échelon	773	4e échelon	773	5/6 de l'ancienneté acquise	0
7e échelon	735	3e échelon	735	4/5 de l'ancienneté acquise	0
6e échelon	695	2e échelon	700	4/5 de l'ancienneté acquise	5
5e échelon	655	1er échelon	660	Ancienneté acquise	5
4e échelon	605	1er échelon	660	Sans ancienneté	55

IDIC HC	INDICE	AFIPA	INDICE	ANCIENNETÉ CONSERVÉE	GAIN
4eme échelon	826	6e échelon	826	ancienneté acquise dans la limite de 3 ans	0
3e échelon	818	6e échelon	826	sans ancienneté	8

